

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation environnementale temporaire d'exploitation d'une centrale d'enrobage

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SOCIETE RENNAISE DE TRAVAUX PUBLICS (SRTP)

Nom, prénom et qualité de la personne VINCENT Eric Directeur général de la SRTP
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3	4	1	5	1	1	6	1	6	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1a	centrale d'enrobage à chaud Rubrique ICPE 2521-1 soumise à autorisation installation de concassage criblage rubrique ICPE 2515-2-b soumise à enregistrement station de transit rubrique 2517 -1 soumise à enregistrement stockage de bitume rubrique 4801-2 soumise à déclaration procédé de chauffage rubrique 2915-2 soumise à déclaration stockage de gaz inflammable liquéfié rubrique 4718-1-b soumise à déclaration

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mise en service d'une centrale d'enrobage à chaud temporaire (donc mobile) alimentée au gaz et nécessitant un stockage de gaz, un stockage de bitume, un procédé de chauffage par combustion, une zone de stockage (station de transit) de granulats et de croutes ou fraisats d'enrobés (recyclage des matériaux) et une installation de concassage criblage pour recycler les croutes d'enrobés (activité temporaire).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'autorisation au titre des installations classées, article L512-1 du code de l'environnement.

En référence à l'article R. 512-37 du code de l'environnement, du fait du caractère temporaire de l'activité et du fait que l'installation est appelée à fonctionner dans des délais incompatibles avec le déroulement de la procédure normale d'instruction d'une demande d'autorisation d'une ICPE, le dossier n'est pas soumis à :

- l'enquête publique prévue au code de l'environnement, notamment au chapitre III du titre II du livre Ier de la partie réglementaire,

- l'avis des communes concernées par le rayon d'affichage de l'installation.

La participation du public pour un tel projet s'effectue par voie électronique (Art L123-19 et R123-46-1 du CE)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Plateforme dédiée à la centrale d'enrobage hors station de transit centrale et parc à liant station de transit et hauteur de stockage maximum	0,5 ha 0,3 ha hauteur max 13 m 1 ha hauteur max 10 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de SAINT SENIER SOUS
AVRANCHES (50300)
Lieu dit Apilly
Section cadastrale ZA :
Centrale d'enrobage: Parcelle n°
56 pour partie :
Station de transit: Parcelle n°27 pour
partie.

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 1° 19' 48" O Lat. 48° 4 1' 38" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques inondation de la vallée de la Sée approuvé par AP en date du 27 juillet 2007. Projet d'implantation limitrophe mais en dehors de la zone inondable
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 d'Intérêt Communautaire répertorié FR2500110- Vallée de la Sée, situé à plus de 1,2 km au nord-est de la carrière. La Baie du Mont-Saint-Michel, située à environ 3 km à l'ouest du projet, est répertoriée SIC FR2500077 et ZPS (Zone de Protection Spéciale) FR2510048
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Baie du Mont-Saint-Michel est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979. Le projet se situe à 3km à l'est de l'emprise du site classé.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation est située au niveau d'une plateforme dédiée au stockage de granulats.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque inondation : PPRI approuvé en juillet 2007. L'emprise du projet est située à proximité de la zone inondable, la centrale sera hors zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Présence de substances potentiellement dangereuses (stockages de bitume, propane, GNR, fluide caloporteur, lubrifiants) Emissions gazeuses dues à la combustion du propane et du GNR dans une moindre mesure (monoxyde de carbone, oxydes d'azote, dioxyde de soufre, COV et HAP) Impact direct, négatif, temporaire et à court terme
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approvisionnement en granulats: en interne et 2 passages/jour de camion de livraison de bitume ou filler ou propane . Impact négatif, direct, temporaire ,à court terme Livraison des enrobés : au max 80 rotations par jour pendant 2 mois (2400t/j). Impact direct, négatif, temporaire, à court terme Agréats à recycler en double fret, inclus dans la livraison des enrobés. Impact direct, positif, temporaire et à court terme
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Projet soumis à la réglementation bruit : AP 23 janvier 1997: Le bruit lié à la carrière masquera en grande partie le bruit émis par la centrale d'enrobage. Impact négatif, direct, temporaire.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale est située sur des terrains préemptés par l'état pour l'A 84. Ce projet étant abandonné, une procédure de restitution au propriétaire (carrière) est en cours. Cf extrait de la carte du PLU): le zonage indique emprise A84)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les ICPE autorisées pouvant avoir un effet cumulé avec le projet sont la carrière d'Apilly, à proximité de laquelle se trouve le projet, la centrale de béton prêt à l'emploi et l'usine de bloc béton, situées en limite immédiate du site.
Le cumul des effets concerne essentiellement le trafic routier, et le bruit généré par les différentes activités. A noter que la centrale n'augmente que très peu le trafic routier dans la mesure où l'approvisionnement en granulat se fait par voie interne, compensant le trafic lié à l'évacuation des enrobés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 7 : Cartographie de l'usage du bâti aux abords du site Annexe 8 : Extrait de plan du PLU

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Chantepie

le, 29/06/2018

Signature

